

N° DEL 2014.11.05/210

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 5 novembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	32

THEME : DIVERS 3.

**OBJET : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE
FONDS DE DOTATION POUR
LA BIODIVERSITE (FDB).**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Francine DAERDEN.

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a mis en place, en 2010, dans le cadre de l'Année Internationale pour la Biodiversité, un programme de développement des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Ces ABC ont vocation à :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité,
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire communal et identifier les enjeux spécifiques liés,
- Faciliter la mise en place de politiques communales qui prennent en compte la biodiversité.

Les ABC consistent à réunir l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, grand public, scolaires, associatifs) afin de les sensibiliser à la biodiversité, de partager les connaissances déjà disponibles sur la biodiversité de la commune et de permettre à chacun de se mobiliser. Ils offrent la possibilité pour la collectivité, grâce à l'amélioration des connaissances concernant les habitats naturels, la flore et la faune, d'identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité. Celle-ci peut ainsi élaborer des politiques prenant en compte les enjeux en matière de biodiversité de son territoire.

Dans le cadre d'un appel à candidature du Fonds de Dotation pour la Biodiversité (FDB) destiné à soutenir les ABC, la commune de Briançon - en partenariat avec la LPO - a été retenue le 02/07/2014 pour bénéficier du soutien du FDB dans sa démarche de développement des actions en faveur de la biodiversité sur le territoire communale et pourra ainsi bénéficier dans la mise en œuvre de son Atlas :

- d'un soutien technique et pédagogique de la part du FDB.
- d'un cofinancement à hauteur de 5 000€.

La convention définissant les conditions de chaque partenaire est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de cette convention de partenariat.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer au nom ou pour le compte de la Commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014
Notifié le : 24 NOV. 2014
Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM



CONVENTION de PARTENARIAT

Fonds de Dotation pour la Biodiversité

Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale

ENTRE :

Le Fonds de Dotation pour la Biodiversité
33, rue du Faubourg Saint Antoine
75011 PARIS
FRANCE

Représenté par Bernard LIMAL
Son président,

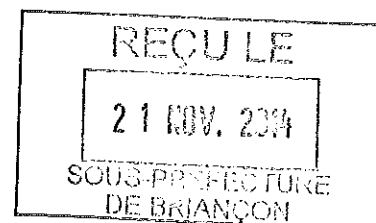
Ci-après désigné « le FDB ».

ET :

La commune de BRIANÇON

Représentée par Gérard FROMM
Maire de la commune,

Ci-après désignée par « la commune »,



Il est préalablement exposé ce qui suit :

Institution française créée en 2009, **le FDB** met en œuvre des actions d'intérêt général en matière de biodiversité avec deux objectifs :

- concourir à la protection de la biodiversité sous toutes ses formes ;
- sensibiliser et promouvoir l'éducation à l'environnement dans son ensemble.

Dans le cadre de son programme de développement des actions en faveur de la biodiversité en France, **le FDB** a lancé un appel à candidature à son dispositif de fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale (**ABC**).

Les candidatures ont été examinées dans le cadre d'un jury de sélection qui s'est tenu le 02/06/2014 avec publication officielle des communes sélectionnées au cours d'une conférence de presse organisée le 02/07/2014.

Ayant été sélectionnée, **la commune** entend mener à bien le projet qu'elle a présenté au **FDB** et retenu au titre des ABC.

Dans ce cadre, le FDB et la commune conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les rôles et contributions respectives du FDB et de la **commune** dans le cadre de la démarche de cette dernière à développer les actions visant à répondre au dispositif ABC initié par le Ministère de l'Environnement, et particulièrement la mise en œuvre du projet intitulé « **Elaboration d'un plan d'action en faveur de la biodiversité avec les citoyens** » dont le détail est présenté en Annexe 1.

ARTICLE 2 – CORRESPONDANTS

Dans les organisations respectives, les correspondants pour ce projet sont :

- Pour le **Fonds** :
 - o Claudine OFFERMANS, au titre de la gestion administrative et financière de la présente convention
 - o Valentin PACAUT, au titre de la partie scientifique du projet

- Pour la **commune** :
 - o Gérard FROMM, maire de la commune
 - o Francine DAERDEN, adjoint au Maire

ARTICLE 3 - OBJET DU PARTENARIAT

3-1 Objectifs pour le FDB

Suite à la prise de conscience globale de l'importance de la diversité biologique et dans la lignée des actions menées pour la connaissance et la protection de la biodiversité, les ABC constituent une solution proposée pour les territoires. Le FDB, convaincu de la pertinence de cette démarche, propose au travers de son programme Fonds de soutien aux ABC, une aide complémentaire aux communes pour réaliser leur atlas de la biodiversité communale.

A la suite de la décision du jury de sélection évoqué en préambule, de retenir la **commune** pour bénéficier du Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale, Le FDB s'engage à soutenir son projet, selon les modalités définies ci-après.

3-1 Objectifs pour la commune

Adopter une approche participative permettant de mobiliser tous les acteurs du territoire en faveur de la préservation de la biodiversité

Aboutir un à diagnostic partagé des enjeux liés à la biodiversité et des zones à enjeux à l'échelle communale permettant leur appropriation par les citoyens et dans la politique publique

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée d'un an.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

5-1 Réalisation du projet

La commune s'engage à affecter l'intégralité des sommes versées par le FDB au projet soutenu énoncé à l'article 1. La commune communiquera régulièrement au FDB les informations relatives à l'avancement du projet :

- mensuellement : l'état d'avancement du projet, aux fins de communication par le FDB tel que précisé en 5.3 ;
- au sixième mois de convention : un bilan financier intermédiaire ;
- au terme de la convention : un bilan technique et financier de la mise en œuvre du projet.

5-2 Information du public

La commune s'engage à communiquer les coordonnées du FDB auprès des personnes souhaitant la solliciter sur l'objet du partenariat, et réciproquement.

5-3 Mise à disposition de documentation

La commune fournit au FDB gracieusement et libres d'usage toutes les informations, images y compris vidéos et supports (textes, résultats, etc...) relatifs à la mise en place du projet faisant l'objet de la présente convention. Ces différents supports et prestations sont nécessaires :

- au suivi du projet objet de la convention et à la préparation des compte-rendus d'activité qu'il se doit de communiquer régulièrement aux donateurs ;
- à la valorisation éducative et médiatique du projet ;
- Au suivi juridique, administratif, comptable et financier du projet afin de permettre au FDB de respecter l'ensemble de ses obligations légales, fiscales et réglementaires.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU FDB

6-1 Soutien financier

Le FDB s'engage à soutenir le projet à hauteur de 5.000 € (cinq mille euros) dans les conditions de versements suivantes :

- 70% dans le mois qui suit la signature de la convention ;
- 30% au terme de la convention, sur la base du bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif.

Les versements sont effectués au comptable assignataire de la commune, sur le compte Banque de France du Trésor Public, dont les coordonnées seront communiquées par la production au FDB d'un relevé d'identité bancaire joint à la première demande de versement. En tout état de cause, les sommes versées par le FDB et qui n'auraient pas été utilisées par la commune, feront l'objet d'un reversement au FDB.

Les versements sont réalisés sur demande écrite de la commune adressée au FDB et appuyée du RIB tel que précisé ci-dessus.

6-2 Soutien technique et pédagogique

Le FDB propose également à la commune de bénéficier

- d'un soutien technique : mise en place et suivi du projet, mise en relation avec les acteurs de la protection de l'environnement ;
- et pédagogique : valorisation de l'ABC auprès des élus et des citoyens (aide dans l'organisation d'événement locaux sur les thèmes de protection de la biodiversité, apport d'outils de sensibilisation du grand public, ...)
- pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet énoncé en article 1.

6-3 Valorisation et communication sur le partenariat mis en place

Il s'agira notamment pour le FDB :

- d'informer la communauté des internautes sympathisants du FDB des actions mises en place au travers du projet faisant l'objet de cette convention, par l'intermédiaire du site internet (www.fdbiodiversite.org) et des réseaux sociaux ;
- de restituer régulièrement aux donateurs, l'avancement des projets qu'il soutient.

ARTICLE 7 – UTILISATION DE L'IMAGE DES DEUX PARTIES

7-1 Image de la commune

Le FDB est autorisé à se prévaloir de son partenariat avec la commune, en utilisant son logo, dans le cadre de sa communication, au titre de son programme « **Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale** ».

Les noms et logos précités pourront être associés aux documents et outils de communication du FDB. Le FDB avisera la commune de tout document lui faisant référence, ainsi qu'à son logotype. Le FDB s'engage à fournir à la commune, préalablement à toute fabrication et diffusion, l'ensemble des maquettes, dossiers, documents ou illustrations faisant l'objet de cette communication externe. Ces éléments seront transmis suffisamment à l'avance (10 jours ouvrés) pour permettre à la commune de les examiner et demander toute modification qui lui paraîtrait nécessaire sans remettre en cause le planning de fabrication. En aucun cas, le FDB ne pourra mettre en circulation des éléments de communication qui n'auraient pas reçu l'aval exprès de la commune.

7-2 Image du FDB (et de son programme Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale)

La commune est autorisée à se prévaloir de son partenariat avec le FDB en utilisant les logos et noms du FDB et de son programme « Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale », dans le cadre de sa communication institutionnelle au titre de « partenaire » du FDB.

Les noms et logos du FDB et de son programme Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale, seront associés à tous les documents et outils de communication relatifs au projet énoncé en article 1, au titre de partenaire du FDB. La commune fera valider par le FDB, tout document lui faisant référence et à son programme Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale. La commune s'engage à fournir au FDB préalablement à toute fabrication et diffusion l'ensemble des maquettes, dossiers,

documents ou illustrations faisant l'objet de cette communication externe. Ces éléments seront transmis suffisamment à l'avance (10 jours ouvrés) pour permettre au FDB de les examiner et demander toute modification qui lui paraîtrait nécessaire sans remettre en cause le planning de fabrication. En aucun cas, la commune ne pourra mettre en circulation des éléments de communication qui n'auraient pas reçu l'aval exprès du FDB.

Les logos et charte graphique des Parties sont présentés en annexe 2 et 3.

ARTICLE 8 – RESOLUTION DES LITIGES

Dans la mesure du possible, les parties à la présente convention conviennent de tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable de tout litige susceptible de survenir entre elles.

Dans l'hypothèse où aucune solution amiable n'aurait pu être trouvée, ou mise en œuvre, les parties conviennent que toutes difficultés ayant trait à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de la présente convention sont placées sous la législation française et seront de la compétence exclusive des tribunaux compétents dont dépend le FDB.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Chacune des parties aura la possibilité, en cas de faute grave de l'autre partie dans l'exécution de l'une des obligations conventionnelles stipulées, de mettre fin à la convention trente jours après une mise en demeure par lettre recommandée, avec avis de réception, demeurée sans effet, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle sera susceptible de réclamer en réparation de son préjudice.

En dehors de ce cas, la convention ne pourra prendre fin avant son terme contractuel visé à l'article 4 ci-dessus, que d'un commun accord entre les parties, aux conditions qu'elles régleront à l'amiable.

ARTICLE 10 - ANNEXES

Ces annexes font partie intégrante de la convention et engage les Parties.

- Annexe 1 – Document de projet et budget prévisionnel
- Annexe 2 – Logo et charte graphique de la commune
- Annexe 3 – Logo et charte graphique des logos du FDB et de son programme « Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale »

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris, le

Pour le FDB,
Le Président

Pour la commune,
Monsieur le Maire

Bernard LIMAL

Nom du Maire

ANNEXE 1

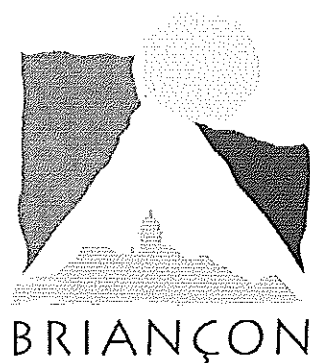
FORMULAIRE DE CANDIDATURE

pour bénéficier du Fonds de soutien aux ABC 2014

mis en place par le Fonds de Dotation pour la biodiversité

Candidature présentée par :

Commune de Briançon (05)



en partenariat avec



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dossier complet à retourner à :

Fonds de Dotation pour la Biodiversité - Appel à projets « Fonds de soutien aux ABC » -
33 rue du Faubourg Saint Antoine - 75011 Paris - FRANCE

Contacts :

Partie scientifique : Valentin PACAUT – Chargé de mission scientifique – 06 71 80 32 68 –
vp@fdbiodiversite.org

Partie administrative : Claudine OFFERMANS – 06 87 45 41 80 - co@fdbiodiversite.org

Partie I – Présentation de la commune

Description de la commune

Nom de la commune : Briançon

Code postal : 05100

Région administrative : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Superficie de la commune : 28,07 km²

Nombre d'habitants : 11 876 hab. (2011)

Nom du Maire : Gérard Fromm

Adresse de la mairie : 1 Rue Aspirant Jan, 05100 Briançon

Numéro de téléphone de la mairie : 04 92 21 20 72

Adresse mail de la mairie : affaires.generales@mairie-briancon.fr

Contact « ABC » de la commune

Nom de la personne qui sera responsable du projet ABC dans la commune (si différent de celui du maire) : Vanessa FINE, LPO PACA

Fonction : responsable de programme Hautes-Alpes pour la LPO PACA

Numéro de téléphone : 04 92 21 94 17

Adresse mail : vanessa.fine@lpo.fr

Engagement de la commune en faveur de la biodiversité

En dehors des ABC, votre commune a-t-elle déjà mis en place des actions ou stratégies en faveur de la biodiversité sur son territoire ? Si oui, lesquelles.

La commune s'est engagée dans la création d'un « Refuge LPO » pour le parc et le verger de la Schappe : convention qualité signée en 2013, plan de gestion en cours de finalisation.

Avec cette labellisation, la commune s'engage à valoriser le patrimoine naturel de la Schappe et à en protéger la biodiversité : mode de gestion écologique sans produits chimiques, mise en œuvre de conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages - comme la pose de nichoirs ou d'abris d'hibernation - préservation de la tranquillité des lieux...

De plus, la commune a également proscrit l'utilisation de pesticides sur plusieurs espaces publics.

Enfin, la commune accueille l'antenne départementale des Hautes-Alpes de la LPO PACA, qui anime notamment un club nature pour les enfants.

Ces politiques ont-elles atteint les résultats attendus?

Ces actions sont toutes en phase de démarrage, les résultats ne sont pas encore mesurables.

Partie II – Projet proposé dans le cadre de l'ABC

Etat d'avancement de l'ABC de votre commune

La mise en place d'un ABC se décline en plusieurs **étapes** proposées ci-dessous. Veuillez décrire par étape et selon l'avancée de votre ABC :

- les actions déjà menées par votre commune
- les acteurs impliqués (association locale, bureau d'étude, ressource interne, service civique, citoyens, etc.)
- une idée du budget dépensé ainsi que la part d'autofinancement par la commune
- l'évaluation de la réussite de l'action

1. Diagnostic des connaissances existantes (bibliographie) :

- compilation de l'information existante (documents de référence tels listes rouges et listes d'espèces protégées, atlas régionaux, données naturalistes existantes...)

Réalisé fin 2013 par la LPO PACA, sur la base des données disponibles, notamment la base participative faune-paca.org administrée par la LPO et la base Silene de la DREAL. Une fiche synthétique a été réalisée présentant l'état des connaissances (disponible sur <http://paca.lpo.fr/etudes/connaissance/atlas-de-la-biodiversite-communale/abc-des-hautes-alpes>). Elle fait ressortir que les oiseaux sont assez bien connus sur la commune (bien que les données soient très hétérogènes sur le territoire), tandis que d'autres taxons tels que les reptiles, amphibiens, papillons, etc. sont peu connus.

Cette action a été réalisée sur fonds propres de la LPO PACA.

2. Planification de la démarche

Le projet étant porté par la LPO PACA, en partenariat avec la commune, l'ensemble de la planification de la démarche a été réalisée par les équipes de la LPO PACA, en lien avec la municipalité de Briançon.

- définition des objectifs

La définition des objectifs a été faite fin 2013. L'objectif général de l'ABC de Briançon est de mobiliser les citoyens autour du projet. Il se décline de la façon suivante :

1. Adopter une approche participative permettant de mobiliser tous les acteurs d'un territoire en faveur de la préservation de la biodiversité.
2. Aboutir à un diagnostic partagé des enjeux liés à la biodiversité et des zones à enjeux à l'échelle communale permettant leur appropriation par les citoyens et dans les politiques publiques.
3. Augmenter la compréhension et l'implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.
4. Sensibiliser les élus locaux à l'importance d'impliquer leurs administrés dans la préservation de la biodiversité du territoire.

- identification des acteurs

L'identification des acteurs s'est faite début 2014, avec la réalisation d'un fichier contacts des potentiels partenaires techniques, logistiques ou relai pour le projet (services municipaux, associations et clubs locaux scientifiques, culturels ou sportifs, presse, écoles, entreprises, etc.). La mobilisation de ces partenaires s'est faite par l'invitation à une réunion d'élaboration conjointe du projet, permettant d'identifier les acteurs intéressés par le projet. D'autres rendez-vous individuels ont été pris avec certains partenaires potentiels ciblés pour leur possible intérêt à participer au projet. Ce travail a été mené par les équipes de la LPO PACA, toujours en lien avec la municipalité, et notamment deux services civiques. Il en ressort un grand nombre de sous-projets liés à l'ABC, et visant à mobiliser et sensibiliser les citoyens (participations à des événements co-organisés, expositions, etc.).

- préparation de la phase terrain par l'analyse de l'information existante (analyse des données physiques : géologiques et topographiques et analyse des photos aériennes, choix des bio indicateurs à inventorier)

La LPO PACA a proposé un stage universitaire visant à mettre en place les protocoles scientifiques pour réaliser l'ABC de Briançon, et à les développer durant le printemps/été 2014. Ce travail est en cours. Il comprend notamment l'organisation d'un camp de prospection (48h de la biodiversité) ouvert à tous.

- calendrier

Le calendrier a été établi pour l'année 2014 comme suit :

Janv. -mars 2014 : Mobilisation des acteurs du territoire

Mars-sept 2014 : Enquêtes grand public

Mars-sept 2014 : Inventaires naturalistes

Oct.-nov 2014 : Définitions d'actions concrètes pour une amélioration du cadre de vie, avec les citoyens mobilisés.

Déc. 2014-fév.2015 : Evaluation de l'impact du projet de mobilisation citoyenne et d'inventaire participatif et restitution

L'idée est ensuite de poursuivre le projet d'ABC sur 2015 - 2016 avec la mise en place des actions concrètes sur la commune, toujours avec les citoyens (par exemple créations de mares, restauration des continuités écologiques, plantations d'arbres, aménagements en faveur de la biodiversité dans un quartier en construction, réalisation d'un livret "patrimoine naturel de la commune de Briançon", etc.).

- autre action

La réalisation de l'ABC de Briançon souhaitant impliquer largement les citoyens, une action d'envergure est consacrée à un volet d'enquêtes grand public « la nature dans ma commune ». Chaque mois, un thème est proposé, un atelier de découverte / mini formation est organisé par l'équipe de la LPO, suivi de sorties de terrain participatives. Le réseau de participants est invité à enquêter dans la ville, tout en partageant les informations recueillies avec l'ensemble de la communauté (animation du réseau sur Facebook). Une charte graphique et de nombreux supports pédagogiques et participatifs sont développés dans ce cadre. Plus d'infos ici : <http://paca.lpo.fr/abcbriancon>

De façon générale, le projet implique à ce jour les partenaires suivants :

- plusieurs associations locales :

- la LPO PACA qui porte le projet avec les moyens suivants : 1 salariée permanente pour la Coordination du projet, 1,5 service civique pour animer la partie sensibilisation

des publics, l'appui de l' infographiste interne pour la communication, 1 stagiaire master 1 (4 mois) pour travailler sur la partie inventaires naturalistes sur la commune + 1 technicien LPO PACA ponctuellement + les bénévoles LPO;

- le club des aînés, CPIE, la MJC, le centre aéré, ...
- la municipalité au travers de différents services : communication, affaires scolaires, centre d'animation et de loisirs municipal (CALME), patrimoine, services techniques... ;
- la région PACA (partenaire financier principal), animation, etc.
- le bureau d'étude AUXILIA qui accompagne la région dans sa démarche en faveur de l' «Engagements écocitoyens» ;
- des écoles ;
- des entreprises : Fondation Seltzer, EDSB, la bouquinerie...
- et bien sur des familles briançonnaises !

Le budget prévisionnel pour 2014 est de 25 400 €.

Le plan de financement est le suivant :

- conseil régional : 15 000 €
- EDSB : 2 000 €
- Fondation Nicolas Hulot (Primes du bénévolat nature) : 500 €
- reste à financer pour 2014 : 7 900 €

3. Réalisation du diagnostic écologique

Le diagnostic écologique est en cours de réalisation. Il comprend des inventaires particuliers sur :

- les oiseaux dont rapaces nocturnes (méthode= points d'écoute),
- les mammifères (relevé des tracs, féces, pièges photos...),
- les reptiles (pose de plaques à reptiles),
- les amphibiens (prospection des milieux humides)
- les papillons (transects), etc.

4. Livrables et restitution des résultats

A venir fin 2014/début 2015.

Cette action prévoit a minima :

- la mise à jour de la fiche ABC, permettant une comparaison des résultats avant (biblio)/après le projet,
- la rédaction d'un rapport illustré présentant les méthodes, les résultats du diagnostic écologique (sous forme d'un faune-paca publication, accessible sur internet).

5. Orientations / Recommandations de gestion du territoire par le conseil municipal

Un plan d'action en faveur de la biodiversité de la commune avec des actions à mettre en place en année 2 et 3 de l'ABC (2015-2016) pour améliorer le cadre de vie des citoyens et la biodiversité sur le territoire sera réalisé et porté par les citoyens eux-mêmes, avec l'appui de la LPO PACA. Ce plan d'action sera ensuite proposé au conseil municipal de Briançon, partenaire du projet.

Projet de développement de l'ABC de la commune (soumis au FDB)

Suivant l'état d'avancement de votre ABC au sein des étapes précédentes, veuillez préciser les prochaines actions que vous souhaitez mettre en place et pour lesquelles vous sollicitez un financement.

Précisez par action prévue,

1) Titre/nature de l'action : Elaboration d'un plan d'action en faveur de la biodiversité avec les citoyens

2) Contexte et analyse des besoins

- A quels besoins/lacunes cette action répond-t-elle ?
La réalisation d'un atlas de la biodiversité n'aura de sens que si tous les publics briançonnais se l'approprient. Les participants aux enquêtes et inventaires sont d'ores et déjà parti-prenants du projet et donc forcément impliqués. Mais les inventaires réalisés avec les citoyens ne sont qu'un prétexte pour qu'ils s'approprient les résultats, prennent la mesure de l'importance de la biodiversité de la commune et s'impliquent dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de la biodiversité de la ville.
- En quoi est-elle prioritaire dans votre démarche ABC ?
Le projet d'ABC de Briançon s'est jusqu'ici concentré sur la mobilisation des citoyens pour réaliser les inventaires de la biodiversité. Le second volet de l'ABC est d'impliquer les citoyens dans la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie et de la biodiversité de la commune.
Cette action est complémentaire aux inventaires participatifs et donne un sens concret à la réalisation de l'ABC.
- Quel est le niveau d'exigence nécessaire pour l'action ?
L'exigence est d'élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité PAR et AVEC les citoyens de la commune. L'idée est qu'en adoptant une méthode de projet là encore participative, ce soit les citoyens qui fassent émerger des propositions sur la base des résultats des inventaires. Ces propositions seront compilées dans un projet commun qui pourra être repris et appuyé par le conseil municipal.
- Autres informations
Cette action sera portée et animée par la LPO PACA, en lien avec la municipalité.

3) Objectifs

- Quels sont les objectifs de l'action ?
Mobilisation citoyenne pour porter des actions en faveur de la biodiversité.
- Quel est l'intérêt de cette action pour la conservation de la biodiversité ?
Impliquer les citoyens dans la conservation de la biodiversité en se rendant acteur de sa protection.
- Quel est l'intérêt de l'action pour la commune ?
Aboutir à un plan d'actions en faveur de la biodiversité partagé par tous, et mettre en place une politique publique adaptée.
- Quel est l'intérêt de l'action dans la sensibilisation des citoyens et acteurs locaux ?
C'est l'objectif même de l'action : rendre acteur les citoyens pour les sensibiliser à la protection du patrimoine naturel.
- En quoi cette action va-t-elle faire progresser l'ABC de votre commune ?
Il s'agit d'une phase d'aboutissement du projet : la mise en place d'actions concrètes.

4) Moyens humains et financiers

- Quels sont les prestataires et autres acteurs qui seront impliqués (association locale, bureau d'étude, ressource interne, service civique, citoyens, etc) ?
La municipalité travaillera avec la LPO PACA, association porteuse du projet d'ABC de Briançon, qui réalisera l'action grâce à 1 salariée permanente pour la Coordination du projet, un technicien, un infographiste, des services civiques et bénévoles.

- Evaluation du budget nécessaire à l'action : 13 000 €
 - Quelle est la part d'autofinancement ? soutien de la commune en nature (sous forme d'aide des services techniques, réalisation de brochure avec le service du patrimoine, etc.) + bénévolat LPO
 - Quelle est la part de financements extérieurs déjà acquis ? Source ? 4 000 €, région PACA (part du budget global pouvant être attribuée à cette action)
 - Quel est le montant de la part sollicitée auprès du FDB ? 5 000 €
- Si le budget n'est pas bouclé, qu'envisagez-vous comme autres sources de financement ? Demande en cours auprès de Fondations

5) Suivi / évaluation

- Quels sont les critères et moyens utilisés pour évaluer l'évolution et le bon déroulement de l'action ?
Réalisation de compte-rendu à chaque étape (réunions, animation, etc.) : nombre de participants, contributions, etc.
- Quelles sont les attentes de votre commune en matière de conseil et d'appui technique de la part du FDB ?
Retours d'expériences (méthode, résultats, etc.), si une telle action (élaboration participative d'un plan d'action) a déjà été menée par d'autres communes.

6) Résultats et impacts

- Quels sont les résultats attendus ?
Rédaction d'un plan d'actions concrètes, pouvant être menées par la collectivité ou par les citoyens.
- Comment la commune prévoit-elle de prendre en compte ces résultats dans la gestion de son territoire (prise en compte dans les plans d'aménagement, mise en place de mesures de protection incitatives, correctives...)?
Etude de la faisabilité des actions dans les projets communaux.
- Autres valorisations (sensibilisation des citoyens, éducation...)?

7) Calendrier (échéances de la réalisation de l'action)

Novembre 2014 à fin 2015.

Précision : le fonds de soutien aux ABC n'a pas vocation à financer une action ponctuelle qui ne s'inscrirait pas dans une démarche ABC globale ayant pour objectif l'identification des enjeux biodiversité et leur prise en compte dans la gestion du territoire. C'est pourquoi, les actions soutenues par le FDB devront s'inscrire dans une démarche de réalisation complète des ABC. En cas de fortes limites budgétaires, il est plus pertinent que votre ABC soit planifié jusqu'à l'identification / hiérarchisation des enjeux, quitte à être moins ambitieux sur les inventaires écologiques. La précision et le nombre d'inventaires de votre ABC doit s'ajuster aux moyens attribués à ce dernier. Cet ajustement garantira des résultats concrets qui pourront être pris en compte dans la gestion du territoire de votre commune. Le financement isolé d'un inventaire n'aurait que peu d'intérêt. Dans cette perspective, la réalisation du diagnostic flore/habitat nous semble l'étape prioritaire pour identifier les enjeux.

Intégration des actions financées par le FDB dans la démarche globale de votre ABC

1. Où s'inscrivent les actions pour lesquelles vous sollicitez le fonds de soutien aux ABC dans la démarche globale de l'ABC de votre commune (position dans le planning global de votre ABC, avant et après quelle étape) ?
Il s'agit de l'étape 5 (Orientations / Recommandations de gestion du territoire par le conseil municipal)

2. Comment envisagez-vous de boucler votre ABC jusqu'à l'identification/hierarchisation des enjeux (actions supplémentaires, moyens, échéances) ?

La restitution de l'ABC (fiche et rapport) donnera des éléments à ce sujet (cf. description du projet jusqu'à l'étape 4). L'action complémentaire d'élaboration d'un plan d'action avec les citoyens permettra de revenir sur ces résultats, de les analyser et étudier avec les citoyens afin d'en tirer des conclusions quand aux enjeux sur le territoire et ainsi parvenir à des propositions d'actions concrètes.

ANNEXE 2

LOGO et Charte graphique de la commune

ANNEXE 3

Logo et charte graphique des logos du FDB et de son programme
Fonds de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale



FDB

FONDS DE DOTATION POUR LA BIODIVERSITÉ



FONDS DE SOUTIEN

AUX ATLAS DE



LA BIODIVERSITÉ

COMMUNALE